

042-284210242-20181003-18-09-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2018 Publication : 03/10/2018



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## - RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2018 -

# **DÉCISION N° 18 - 09 - 073**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 septembre 2018 s'est réuni le mercredi 3 octobre 2018 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

## Présents:

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 4 : Les avenants aux marchés de construction des centres d'incendie et de secours de SAINT-ALBAN-LES-EAUX et de NEULISE pour les lots n° 2.

Les avenants proposés sont les suivants :

#### Construction du centre d'Incendie et de secours de NEULISE

Avenant n°1 au lot 2 : «Charpente – couverture – bardage double peau » (annexe 1):

Cet avenant a pour objet la prise en compte des modifications suivantes :

Des travaux complémentaires en plus-value ont été réalisés par l'entreprise BEZACIER (mandataire du groupement) :

- Panneau ossature bois en fond de remise : 910,05 € HT soit 1 092,06 € TTC







- Panneau ossature bois en fond de remise : 910,05 € HT soit 1 092,06 € TTC
- Habillage du mur en fond de remise par des panneaux OSB fixés contre la maçonnerie : 333,90 € HT soit 400,68 € TTC

Soit une plus-value globale de 1 243,95 € HT, soit 1 492,74 € TTC.

Par ailleurs, des travaux n'ont pas été réalisés par l'entreprise SERRAILLE (cotraitant) :

- Boîtes à eau (réduction des quantités) : 176 € HT soit 211,2 € TTC
- Naissances EP (réduction des quantités) : 325,75 € HT soit 390,9 € TTC
- Descente EP (réduction des quantités) : 403,20 € HT soit 483,84 € TTC
- Suppression d'une culotte simple pour le raccordement de l'EP de l'auvent sur l'EP de couverture bâtiment : 339 € HT soit 406,80 € TTC

Soit une moins-value globale de 1 243,95 € HT, soit 1 492,74 €TTC.

Le montant global de ces modifications n'engendre aucune augmentation du montant global du marché.

## Construction du centre d'incendie et de secours de SAINT-ALBAN-LES-EAUX

Avenant n°1 au lot 2 : «charpente - couverture » (annexe 2) :

Cet avenant a pour objet la prise en compte des modifications suivantes :

- Moins-value globale pour l'entreprise BEZACIER (mandataire) : 114,76 € HT soit 137,71 € TTC,
- Plus-value globale pour l'entreprise SERRAILLE (cotraitant) : 114,76 € HT soit 137,71 € TTC.

Le montant global de ces modifications n'engendre aucune augmentation du montant global du marché.

# Vu le rapport présenté par le Président, Le bureau prend la décision suivante :

### Article unique:

Le bureau approuve les avenants aux marchés de construction des centres d'incendie et de secours de Neulise (lot n°2) et de Saint Alban les Eaux (lot n° 2) joints en annexe et autorise le Président à signer ces documents.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours

de la Loire

Georges ZIEGLER